

Conditions financières

Taxe d'inscription

Une taxe d'inscription de CHF 300.- non remboursable doit être payée pour l'ouverture du dossier d'admission.

Taxe administrative

Une taxe administrative annuelle de CHF150.- doit être payée en début d'année scolaire ou à l'admission d'un nouvel élève.

Tarifs

Prix en francs suisses

	Prix
Aide comptable	4990.-
Aide comptable Cours du soir	4990.-
Technicien(ne) comptable	12380.-
Technicien(ne) comptable (cours du soir)	9300.-

Ne sont pas inclus : le prix des livres, fascicules et matériels.

Assurance maladie et accidents

L'assurance maladie et accidents est obligatoire, chaque étudiant étranger arrivant en suisse est tenu de s'assurer personnellement.

Conditions de paiement

Le règlement des frais de scolarité (finance d'inscription taxe administrative et frais d'études) est exigé au plus tard 21 jours avant le début des cours. Seules les personnes s'étant acquittées de ces frais sont autorisées à fréquenter les cours.

Condition d'annulation

Il est obligatoire de faire toute demande d'abandon par écrit au secrétariat de l'école.
Toute demande de remboursement des frais d'étude doit se faire par écrit au secrétariat de l'école.
La politique de remboursement des frais d'études de l'école est la suivante :
Frais remboursables à 100% si la formation est annulée par l'école.
Frais remboursables à 60% si l'annulation est reçue jusqu'à 15 jours avant le début des cours.
Frais remboursables à 50% si l'annulation est reçue moins de 15 jours avant le début des cours.
Dès que les cours ont commencé, les frais d'études sont dus intégralement.

Mode de paiement

Par virement bancaire auprès de PostFinance

IBAN: CH98 0900 0000 1540 6775 0

Par virement postal au compte de chèques postaux No 15-406775-0

L'admission d'un(e) élève à l'école implique l'acceptation des conditions financières par les parents ou le représentant légal.